

Le Conseil général de Saignelégier pourrait voir le jour d'ici 2028

La commission chargée d'examiner la création d'un Conseil général à Saignelégier aimerait concrétiser la mise en place de ce législatif communal d'ici la prochaine législature. Pour le président de la commission, les affaires communales gagneraient en stabilité et en qualité.



La commune de Saignelégier pourrait fonctionner avec un Conseil général à partir de 2028.

© BIST/Olivier Noaillon



Valentine Curvaia

Partager cet article



La prochaine législature de la commune de Saignelégier pourrait être différente avec la création d'un Conseil général. C'est en tout cas ce que plébiscite la commission chargée d'examiner la création d'une telle institution dans le chef-lieu franc-montagnard, qui étudie depuis un an et demi cette possibilité. Cette commission, composée de douze membres issus de tous les bords politiques et d'un membre du Conseil communal, est allée notamment assister à des séances de Conseils généraux des Bois, de Haute-Sorne, de Bassecourt et de Val Terbi.

Dossiers traités en profondeur

Pour la commission, la commune de Saignelégier a tout à gagner avec la création d'un Conseil général, notamment parce que "les objets soumis lors des assemblées communales sont de plus en plus complexes", signale Jean-Marie Miserez, le président de la commission. "Il n'est pas facile pour les citoyens d'avoir accès en détail aux dossiers, notamment sur des sujets comme le budget ou des questions d'aménagements du territoire", constate-t-il. Dans le cadre d'un Conseil général, les élus "ont accès automatiquement à une meilleure qualité d'information sur les différents dossiers", estime le Franc-Montagnard.

Dossiers traités en profondeur

Pour la commission, la commune de Saignelégier a tout à gagner avec la création d'un Conseil général, notamment parce que "les objets soumis lors des assemblées communales sont de plus en plus complexes", signale Jean-Marie Miserez, le président de la commission. "Il n'est pas facile pour les citoyens d'avoir accès en détail aux dossiers, notamment sur des sujets comme le budget ou des questions d'aménagements du territoire", constate-t-il. Dans le cadre d'un Conseil général, les élus "ont accès automatiquement à une meilleure qualité d'information sur les différents dossiers", estime le Franc-Montagnard.

L'objectif n'est pas de limiter l'accès au conseil uniquement aux citoyens affiliés à un parti politique.

Le fonctionnement d'un Conseil général permet aussi davantage de stabilité et de cohérence selon la commission: "Les assemblées communales sont soumises aux aléas de la participation. Parfois il y a très peu de monde et un groupe se mobilise soudainement lors de l'assemblée suivante pour obtenir ce qu'il souhaite, cela peut empêcher le Conseil communal de travailler avec une certaine cohérence."

En parallèle, le Conseil général impactera aussi le travail du Conseil communal, qui devra se tenir prêt à répondre à des questions plus fouillées ou à des interpellations de la part des élus du législatif.

Pas réservé uniquement aux partis politiques

Pour la commission, l'instauration d'un Conseil général est une "professionnalisation de la gestion de la commune". Pour autant, l'objectif n'est pas de limiter l'accès au conseil uniquement aux citoyens affiliés à un parti politique, rassure Jean-Marie Miserez: "Il sera tout à fait possible de constituer des groupes de citoyens qui ne seront affiliés à aucun parti."

En ce qui concerne la représentation d'élus issus de l'ensemble du territoire de la commune, la commission a étudié la mise en place de possibles circonscriptions, mais cela n'était pas possible, fait savoir Jean-Marie Miserez. "Ce sera aux différentes listes de garantir une représentation équitable des habitants de la commune."

Tous ces éléments ont convaincu la commission que la commune de Saignelégier sortirait gagnante de la création d'un Conseil général. Jean-Marie Miserez ne craint pas particulièrement une situation de tension entre le Conseil communal et le Conseil général, comme cela peut être le cas aux Bois. Il est également optimiste concernant la facilité des partis et groupes à trouver des citoyens prêts à s'engager: "La fonction n'est pas aussi astreignante que celle de conseiller communal."

La commission a déposé une demande auprès du Gouvernement pour organiser une votation communale pour décider de la création du Conseil général. Le scrutin devrait avoir lieu en 2026, afin que ce nouvel organe puisse voir le jour pour la prochaine législature en 2028.